

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 DLH 159** - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'INSEE relative au financement de l'enquête nationale logement.

**M. Jean-Yves MANO, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de partenariat, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'INSEE en vue de sa participation au co-financement de l'enquête nationale logement 2013.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à verser à l'INSEE une subvention de quarante-cinq mille euros (45.000 euros).

Article 3 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 65731, fonction V70, mission 481, compte budgétaire VF65004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.